

## L'affaire du Prado de Saint-Fons

# Le père Louis Magnin, adjoint du supérieur, inculpé d'atteinte à l'intégrité du territoire national

## L'abbé Carteron est en fuite

**A** 14 h. 30, Mgr Ancel, supérieur général du Prado, sortait du cabinet de M. Martzloff, juge d'instruction. Le visage fermé, les traits tirés par la fatigue et l'inquiétude, le prélat quittait rapidement le palais de justice en longeant les couloirs gris où s'alignent les cellules. Une fois de plus, comme il l'avait fait dans les locaux de la Sûreté, rue Vauban, fort avant dans la nuit de vendredi à samedi, Mgr Ancel venait de plaider la cause de l'un de ses collaborateurs dont le rôle dans l'affaire du Prado de Saint-Fons était apparu aux enquêteurs comme trouble, sinon suspect.

Il ne s'agissait pas — et ce devait être la l'une des surprises de la journée d'hier — de l'abbé Carteron, toujours en fuite, mais de l'adjoint du supérieur du noviciat du Prado, le père Magnin. Ainsi, que nous l'indiquions hier, rien ne laissait penser que le père Chaize et le père Magnin, qui dirigent la maison de la montée des Clochettes à Saint-Fons, aient été au courant de la nature exacte de l'activité de l'abbé Albert Carteron, qui, on le sait, est recherché pour avoir servi de trésorier à l'organisation sociale du F.L.N. de la région lyonnaise.



Le père Magnin se rend au cabinet du juge d'instruction

« Nous savions que, depuis plusieurs années, il était chargé d'une mission charitable auprès des Nord-Africains, par le cardinal Gerlier lui-même. Il disposait, pour ce faire, d'une grande liberté d'action et il était naturel que, à Saint-Fons, où nous connaissons bien la condition misérable des Algériens, nous mettions un bureau et une chambre à sa disposition. Nous ne lui posions pas de questions et ignorions donc si ses protégés étaient membres du F.L.N. ou non. »

Telles sont les déclarations que les deux prêtres devaient maintenir jusqu'à vendredi soir, alors qu'ils étaient entendus, à titre de témoins, par les commissaires et les inspecteurs de la Sûreté. Toutefois, ces derniers savaient que, en l'absence de « M. Albert », c'est ainsi que les terroristes appelaient l'abbé Carteron — le F.L.N. s'adressait à un intermédiaire, un prêtre du Prado, qui savait, toujours, où joindre le « trésorier » de l'organisation sociale.

Soumis à un interrogatoire plus serré, le père Louis Magnin — né le 25 mars 1921 à Ecully, membre de la communauté du Prado — devait finalement dire quel rôle il jouait en aidant — en connaissance de cause — l'abbé Carteron dans sa tâche. L'audition du prêtre, qui dura de longues heures, vendredi dans la nuit, dut être dramatique mais l'intervention de Mgr Ancel ne pouvait rien contre les preuves accumulées par les enquêteurs.

C'est ainsi que l'on apprenait, hier matin, que le père Magnin avait été déferé au parquet en même temps que douze membres du F.L.N. appartenant à l'organisme chargé de l'aide aux détenus et à leurs familles. La portée

de cette information survenant après l'arrestation de l'abbé Boudouresque, la fuite de l'abbé Davézié à Paris et la disparition de Lyon de l'abbé Carteron, n'échappera à personne. Elle devait d'ailleurs motiver une prudence excessive des autorités de police et de justice dans les communications qui furent faites à la presse au cours de cette pesante journée.

Dès que les treize personnages furent conduits au petit parquet, une information fut ouverte : M. Rochet, juge d'instruction, étant commis pour mener les interrogatoires et prendre les décisions jus-

tifiées par la procédure établie. Toutefois, en son absence, c'est le juge d'instruction de service ce samedi, M. Martzloff qui devait entendre les suspects en présence de leurs avocats M<sup>rs</sup> Bendi-Merard, Delay et Berger.

Sur le fond même de l'affaire, le chef de la Sûreté, au cours d'une conférence, ne donna que peu de précisions. Il est vrai que, hormis la stupéfiante participation de plusieurs prêtres à l'organisation terroriste F.L.N., la structure du mouvement social n'échappe pas aux règles — banales pour-rait-on dire — déjà connues lors d'affaires antérieures. Nous avons pu, toutefois, savoir, par ailleurs, que les 1.500 détenus nord-africains de la prison Saint-Paul, recevaient mensuellement des sommes de 2 à 6.000 fr. par mois — selon leur grade hiérarchique et leurs états de service (meurtres et attentats). L'indemnité aux familles s'établissait ainsi : 5.000 fr. par mois pour la femme et 2.000 francs pour chaque enfant.

Les douze employés de cette « Sécurité sociale du terrorisme », présentés au parquet, en même temps que l'abbé Magnin, et dont on lira les noms par ailleurs étaient placés sous la direction du chef régional Aberhamanne Messoussa, âgé de 43 ans, sans profession, demeurant 64, avenue Jean-Jaurès, à Oullins. Le café tenu, 67 bis, rue Francis-de-Pressensé, par les frères Miloud Semmoud, 21 ans, et Mohamed Semmoud, 36 ans, était l'un des relais de l'organisation : le dernier avant le F.C. du Prado. On sait que c'est à partir de là que les enquêteurs devaient, eux aussi, remonter jusqu'au noviciat de la montée des Clochettes.

On apprenait, dans la soirée, quelles avaient été les décisions prises par M. Martzloff concernant les membres de l'organisation. Tous étaient inculpés d'atteinte à l'intégrité du territoire national, y compris le père Magnin, mais celui-ci bénéficiait d'une mesure de mise en liberté provisoire, ainsi que Mohamed Semmoud. Les autres inculpés étaient écroués à la prison Saint-Paul où ils ne seront peut-être pas « assistés » comme les bénéficiaires de leur propre organisation !

Il reste que toute la lumière n'est pas faite sur cette pénible affaire

### Les noms des inculpés

Djilali Semmoud, 24 ans, sans profession, 67 bis, rue Francis-de-Pressensé, à Saint-Fons.  
Miloud Semmoud, 21 ans, débitant de boissons, même adresse.  
Mohamed Semmoud, 36 ans, associé et frère du précédent, même adresse.  
Aberhamanne Messoussa, 43 ans, sans profession, 64, avenue Jean-Jaurès, à Oullins.  
Mohamed Guettala, 26 ans, peintre-plâtrier, 20, avenue Marchal-Leclerc, à Givors.  
Lahouari Belaidi, 31 ans, peintre en bâtiments, 67, rue Mazenod.  
Chabane Mekhnache, 45 ans, sableur, U. C. 1 à Bron-Parilly.  
Moktar Rezig, 39 ans, magasinier, 43, quai Pierre-Scize.  
Smaïne Lehtihet, 19 ans, soldat, 68, rue Montgolfier.  
Lakdar Guerchouche, 37 ans, ouvrier spécialisé, 259, route de Vienne, à Vénissieux.  
Bey Birem, 27 ans, manoeuvre, 19, rue Schmidt.  
Mohamed Guenani, 51 ans, manoeuvre, demeurant au chalet des sinistrés à Givors.  
Louis Magnin, 37 ans, prêtre, demeurant montée des Clochettes à Saint-Fons.

tant en raison de la réticence des prêtres entendus jusqu'ici que du fait de la disparition de l'abbé Carteron.

On est toujours, en effet, sans nouvelles de celui-ci, et bien que l'Eglise affirme que le prêtre a pu être appelé en mission loin de Lyon, cette absence qui se prolonge ne cesse pas d'être accusatrice.

Une diffusion du signalement de l'abbé Carteron — qui avait d'ailleurs l'autorisation exceptionnelle d'exercer son sacerdoce sans soutane — a été faite à tous les services de police du territoire. Ceci, pour la forme, car on peut penser que le prêtre est en lieu sûr, attendant les instructions que ne manquera pas de rapporter de Rome Mgr Duquaire, qui s'est entretenu, aujourd'hui, là-bas avec S. Em. le cardinal Gerlier.

Pierre MERINDOL.